

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE DÉVILLE LES ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 DÉCEMBRE 2025 - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Déville lès Rouen, légalement convoqué le 27 novembre 2025 s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Mirella Deloignon, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte de manière publique.

Étaient présents : Deloignon Mirella, Dufour Xavier, Boutigny Annette, Mottet Delphine, Vallant Jérôme, Boutin Annie, Appriou Philippe, Marin-Curtoud Virginie, Guillet Dorothée, Gambier Dominique, Delahaye Joël, Deme Abdoul-Aziz, Leroux Sandrine, Desnoyers Nathalie, Vitoux Emmanuel, Hébert François, Thiessé Stéphanie, Neyt Lucie, Nectoux Béatrice, Duchaussoy Vincent, Fahy Noëlle, Belhadj Lazreg, Nicolle Nadia, Arnoult Mickaël, Cornelis Annie.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Jaha Mohamed à Boutin Annie, Cheval Alexandre à Boutigny Annette, Colin Emilie à Dufour Xavier, Ridez Yoann à Vallant Jérôme, Colin Yannick à Duchaussoy Vincent, Michelin Martine à Fahy Noëlle.

Étaient absentes : Maupu Edwige, Prévost Pauline.

Secrétaire de séance : Stéphanie Thiessé.

Avant la séance, les élus du Conseil Municipal des Jeunes ont été présentés aux conseillers municipaux.

Le procès-verbal de la séance du 09 octobre 2025 est adopté.

N°25-67 Débat d'Orientation Budgétaire 2026

En application de l'article L.2312-1 du code général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a débattu des orientations à retenir pour l'élaboration du budget primitif.

N°25-68 Tarifs municipaux 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix, décide de valider les tarifs pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Par 23 voix « Pour » : Deloignon Mirella, Dufour Xavier (pouvoir de Colin Emilie), Boutigny Annette (pouvoir de Cheval Alexandre), Mottet Delphine, Vallant Jérôme (pouvoir de Ridez Yoann), Boutin Annie (pouvoir de Jaha Mohamed), Appriou Philippe, Marin-Curtoud Virginie, Guillet Dorothée, Gambier Dominique, Delahaye Joël, Deme Abdoul-Aziz,

Leroux Sandrine, Desnoyers Nathalie, Vitoux Emmanuel, Hébert François, Thiessé Stéphanie, Neyt Lucie, Nectoux Béatrice.

Et 8 abstentions : Duchaussoy Vincent (pouvoir de Colin Yannick), Fahy Noëlle (pouvoir de Michelin Martine), Belhadj Lazreg, Nicolle Nadia, Arnoult Mickaël, Cornelis Annie.

N°25-69 Tarifs chenil municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider les tarifs du chenil municipal.

N°25-70 Subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à verser les subventions.

N°25-71 Convention avec l'association de la Louveterie de Seine-Maritime

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à signer une convention de partenariat d'un an renouvelable avec l'association de la Louveterie de la Seine-Maritime.

N°25-72 Protocole transactionnel entreprise IDEX – chantier piscine C. Caron

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à signer le protocole transactionnel.

N°25-73 Demande de garantie d'emprunt – Logéo Seine – réhabilitation de 325 logements « Fontenelle »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à signer la garantie d'emprunt valant engagement de caution solidaire au contrat de prêt qui sera passé entre la Banque des Territoires et Logéo Seine.

N°25-74 Dissolution de l'établissement public « Les Fougères » et transfert du foyer d'hébergement et du foyer occupationnel pour adultes à l'Institut Départemental de l'Enfance, de la Famille, du Handicap pour l'Insertion (IDEFHI)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Béatrice Nectoux et Emmanuel Vitoux ne prenant pas part au vote, décide d'approuver :

Le transfert des activités de l'établissement « Les Fougères » vers l'IDEFHI au 1er janvier 2026 ;

Le transfert de l'ensemble des actifs, passifs, moyens tant matériels qu'immatériels, personnels, droits et obligations et autorisations de l'établissement « Les Fougères » tels qu'ils existent au 1er janvier 2026 à l'IDEFHI ;

La suppression de l'établissement « les Fougères » à compter du 31 décembre 2025, minuit.

N°25-75 Contrat groupe d'assurance statutaire – mise en concurrence – mandat au CDG 76

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter le principe du recours à un contrat d'assurance mutualisant les risques statutaires entre collectivités et établissements publics et de charger le Centre de Gestion de la Seine Maritime de souscrire pour le compte de la Ville de Déville lès Rouen, des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.
- d'accepter qu'en contre partie de la gestion complète du contrat d'assurance assuré par le Centre de Gestion, des frais de gestion fixés à 0.15 % de la masse salariale assurée par la collectivité, soient versés au Centre de Gestion.
- d'autoriser Madame le Maire à signer les contrats en résultant.

N°25-76 Modification du tableau des effectifs du personnel municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs.

N°25-77 Convention financière ALD Football et ALD Basket

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à signer un nouvel avenant à la convention initiale de 2007 avec l'ALD Basket et l'ALDM Football pour cette saison 2025-2026 et d'attribuer une subvention d'un montant de 10 856,27 € à chacune des deux associations précitées.

N°25-78 Subventions aux coopératives scolaires pour l'arbre de Noël des écoles élémentaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à effectuer le versement des subventions aux coopératives scolaires des écoles primaires de la commune.

N°25-79 Dénomination et numérotation de voirie –Rue Aunay Fortier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider les modifications énoncées.

**Je soussignée Mirella Deloignon, Maire de la commune de Déville lès Rouen, certifie
avoir fait afficher l'extrait du procès-verbal du Conseil Municipal
du 04 décembre 2025 le 11 décembre 2025.**

**Comporte trois (3) pages et est intégralement affiché au lieu accoutumé de la Mairie
située 1 Place François Mitterrand, 76250 Déville lès Rouen**

Le 10 décembre 2025, à Déville lès Rouen

Le Maire,
Mirella Deloignon



